

SSIAP1 Agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACTION SECURITE INCENDIE
POUSSET LOPEZ LAURENCE
05.58.57.31.02
formation@action-secureite.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC 1 de moins de deux ans ou sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité ; - satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation à évaluer la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours ; Savoir lire et écrire une main courante (test en amont) ; - être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005. A l'issue de la formation, l'accès à la profession d'agent de sécurité SSIAP 1 n'est possible que si le candidat est titulaire d'une attestation de formation Habilitation Electrique indice 0.

Prérequis pédagogiques :

Etre capable de rédiger une main courante, maîtrise du français (niveau B1) , titulaire du SST. Savoir se diriger sur un plan.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir les connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens en ERP. Préparer à l'examen d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes : option SSIAP 1. A l'issue de la formation, les participants sont capables de : - Intervenir efficacement sur un début d'incendie dans toutes les parties ou secteurs de l'établissement, - Veiller à la sécurité des personnes, - Appliquer les méthodes simples en matière de prévention, - Procéder efficacement à la surveillance statique ou dynamique d'un établissement, - Faire face à des situations de crise en matière d'incendie ou de malveillance. - Répondre à certaines contraintes réglementaires

Contenu et modalités d'organisation

Personnes dont les fonctions (internes ou externes) comprennent la sécurité incendie de l'établissement. - Connaissances générales en sécurité incendie, - Théorie du feu : généralités, - Combustion et ses effets, - Classes de feu et produits extincteurs, - Articulations de la réglementation, - Principes fondamentaux de la sécurité incendie dans les ERP, - Application aux différents types d'établissements, - Présentation des équipements techniques des ERP (installations électriques, sources d'énergie, Eclairage, climatisation, réseaux d'eaux, ascenseurs, monte- charge, nacelles, etc...), - Notions sur les moyens de secours (extincteurs portatifs, Robinets d'Incendie Armés, colonnes sèches et humides, Système de Sécurité Incendie, détection, désenfumage, éclairage de secours, alarme, alerte...), - Premiers secours et soins d'urgence (Sauveteur Secouriste du Travail), - Permis de feu, Protocole de sécurité et plan de prévention, - L'évacuation, - Visite des installations techniques d'un ERP. Exercices pratiques : - Appel et réception des services publics de secours, - Application des consignes de sécurité, - Entretien et vérification élémentaires sur les installations, - Lecture et manipulation des tableaux de signalisation, - Exercices d'extinction de feux réels au moyen de différents types d'extincteurs, - Gestes et mise en situation de secourisme. Le programme est défini tel que l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur modifié avec l'arrêté du 5 Novembre 2010. 1ÈRE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES 6h00 - Écllosion et développement du feu - Réaction et résistance au feu 2ÈME PARTIE : SÉCURITÉ INCENDIE 17h00 - Classement d'un établissement en fonction de la réglementation - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie - Respect de la vacuité des dessertes des bâtiments - Intérêt du cloisonnement en matière de sécurité incendie - Vérification de la vacuité des dégagements et encadrement d'une évacuation - Rôle et mise en œuvre du désenfumage - Intérêt de l'éclairage

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **cours de 9h à 12h et 13h à 17h**

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) -
diplôme d'agent de service - *Sans niveau spécifique*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

L'agent titulaire du SSIAP1 peut envisager, s'il justifie de 1607 heures de travail les 24 derniers mois, de se diriger vers le chef d'équipe de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 2).

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00211459	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Saint-Geours-de-Mareme (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		MON COMPTE FORMATION	FPC
00263476	du 01/01/2022 au 31/12/2022	SAINT GEOURS DE MAREMNE (40)	ACTION SECURITE INCENDIE		MON COMPTE FORMATION	FPC

00329810

du 01/01/2023 au
31/12/2023

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00424232

du 02/01/2024 au
31/12/2024

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00571387

du 02/01/2025 au
31/12/2025

Angoumé (40)

ACTION SECURITE
INCENDIE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC